



PREFET DE LA GIRONDE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde

Service Agriculture Forêt et Développement Rural

Bilan de la mise à disposition du public d'un projet de défrichement sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles

VU le code forestier et notamment l'article L341-3,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L122-1, L123-19 et R122-11, R123-46-1,

VU la demande d'autorisation de défrichement n°18-102 déposée le 8 juin 2018 par la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole et déclarée complète le 4 juillet 2018 tendant à obtenir l'autorisation de défricher 0,73 ha de bois situés sur le territoire de la commune de Saint-Médard-en-Jalles,

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 octobre 2018 prescrivant la mise à disposition du public pour le projet de défrichement sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles,

Le présent document a pour objet de dresser le bilan de la mise à disposition du public avant que soit prise la décision.

1) Rappel du contexte

Ce projet concerne le défrichement de 0,73 ha de bois situés sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles en vue de l'extension de la zone d'activités économiques « Galaxie IV » ; il est soumis à autorisation de défrichement en application de l'article L341-1 du code forestier.

Le responsable de ce projet est Monsieur Maxence Dominique. Les informations relatives au projet pouvaient lui être demandées (0547501558).

2) Modalités de la mise à disposition

Il a été procédé à la mise à disposition du public du 28 novembre 2018 au 28 décembre 2018 inclus, du dossier de demande d'autorisation de défrichement de 0,73 ha de bois situés sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé. Ce dossier incluait une étude d'impact de mai 2018 ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale du 13 juin 2018.

Cette mise à disposition a eu par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales> et les intéressés ont pu faire part de leurs observations sur une adresse électronique de la DDTM : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr.

L'avis de mise à disposition a été affiché en mairie 15 jours avant le début de la participation du public et pendant toute la durée de la consultation, en application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral.

L'avis a également été mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Gironde dans les mêmes délais.

3) Résultat de la mise à disposition

Sur l'adresse électronique de la DDTM, aucune observation n'a été enregistrée.

4) Conclusion

Le présent bilan sans observation clôt la procédure de mise à disposition du public du dossier de demande de défrichement de la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

Le bilan de la mise à disposition sera consultable dans la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service des Procédures Environnementales ainsi que sur le site internet de la Préfecture : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>.

Fait à BORDEAUX le 18 janvier 2019